

Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire

du jeudi 27 avril 2017 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Françoise Sonney
Scrutateurs :	Mme Marylise Dousse et M. Cyril Neyret
Citoyennes et citoyens présents :	28
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme et M. Minka et André Vocat M. Jean-François Charmoy

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016
(il ne sera pas lu mais a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.auboranges.ch)
2. Infrastructures routières et eaux claires Route du Moulin et Impasse des Ecoliers, infrastructures eau potable et défense incendie Route du Moulin
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Financement y relatif
 - 2.3 Rapport de la commission financière et approbation
3. Divers

Au nom du conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°15 du 14 avril 2017, par un affichage au pilier public et par un avis tous ménages. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte ; elle est enregistrée comme habituellement.

M. le Syndic donne lecture du tractanda. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque et l'assemblée peut valablement délibérer.

A la demande de M. le Syndic, l'assemblée observe quelques instants de silence en mémoire de M. Eric Buchs, décédé le 3 mars 2017.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Françoise Sonney, pour sa rédaction.

2. Infrastructures routières et eaux claires Route du Moulin et Impasse des Ecoliers, infrastructures eau potable et défense incendie Route du Moulin

2.1. Présentation

Historique présenté par M. le Syndic

Les travaux proposés sont étroitement liés à ceux du remaniement parcellaire simplifié (RPS), créé en 2005. Les travaux concernant les étapes 1 et 2 ont été terminés en 2013-2014. Après quatre ans de procédure, le RPS a reçu toutes les autorisations nécessaires concernant l'étape 3 de ses infrastructures et les travaux commenceront vers le 8 mai 2017, sur le bas de la Route du Moulin, indépendamment de la décision de l'assemblée communale de ce soir. La Commune attendait la réalisation de ces travaux pour enchaîner avec les infrastructures communales, sur la partie supérieure de la Route du Moulin. A ce projet s'ajoute la fin de la mensuration qui permettra de rectifier les limites des quelques dernières parcelles qui le nécessitent. L'inscription au Registre foncier interviendra plus tard.

Décisions antérieures et aspects techniques routes-EP-EC présentés par M. Eric Dénervaud

Pour mémoire, l'assemblée communale avait accordé, en 2005, une enveloppe de Fr. 150'000 au RPS, soit une participation forfaitaire pour la suppression du passage à niveau, la rénovation de la Tchonchia et l'assainissement des canalisations. Suite à l'abandon du passage inférieur qui aurait permis la suppression du passage à niveau, l'assemblée communale extraordinaire du 28.06.2011 avait accepté la réaffectation de cette participation comme suit :

Fr. 67'000 Rénovation de la Tchonchia et transfert de la charge de réfection des barrières aux CFF, selon convention signée : réalisés.

Fr. 83'000 Elargissement de la Route du Moulin depuis le panneau 50km/h jusqu'à la Broye, réfection des canalisations d'EC depuis le quartier des Melleys avec modification du tracé pour rejoindre la Broye : à réaliser.

Lors de la même assemblée, un crédit complémentaire de Fr. 66'000 avait été accepté pour les objets précités à réaliser, ainsi qu'un montant de Fr. 85'710 pour l'adduction de l'EP / défense incendie et un montant de Fr. 109'000 pour le collecteur d'EC.

Lors de la réalisation, le tronçon de route entre la Broye et le panneau 50km/h sera supprimé et une fouille d'une profondeur moyenne de 2,6 m et d'une largeur de plus de 1 m accueillera les canalisations d'EC et du gaz, ainsi que l'EP pour la défense incendie jusqu'à la maison de Mme Rossier. Un pousse-tube permettra le franchissement de la ligne CFF (tubes séparés pour les EC et le gaz) afin de supprimer le coude à 90° vers la maison de M. Balocchi. Deux bornes hydrantes seront posées (maisons de Mme Rossier et de M. Grandjean). La Route du Moulin sera refaite sur une longueur de 676 m : élargissement de 3 m à 4 m, renouvellement du coffre, goudronnage.

Comme annoncé par M. le Syndic, la Route du Moulin sera fermée durant huit semaines (\pm 2 semaines) à partir du 8 mai 2017.

Aspects techniques EC et route, présentés par M. Benedikt Wüthrich

Les travaux purement communaux porteront sur la rénovation des canalisations d'EC de la place du village (Impasse des Ecoliers), qui sont les plus anciennes de la Commune et détériorées, selon les images de la caméra. La route sera dégrappée et regoudronnée à son niveau actuel, des trottoirs carrossables, selon la mise à l'enquête de 2010, seront aménagés et permettront le croisement des véhicules à certains endroits. D'une hauteur de 7 cm à 8 cm avec une bordure biaise, ils remplaceront également l'actuel cheminement piétonnier. Les bordures biaises seront

abaissées à 3 cm pour permettre l'accès aux places privées. Un croquis du projet actuel permet de visualiser la place du village sous une nouvelle forme avec une place de manœuvre pour le bus scolaire et un mur de soutènement pour permettre l'agrandissement de cette zone.

Mensuration présentée par M. Patrick Daehler

Le but de la mensuration est l'inscription au Registre foncier des limites réelles entre les terrains et les routes car, avec le temps et le goudronnage, les routes se sont déplacées sur les terrains privés. Selon la décision de 2009, la mensuration a été réalisée il y a quelques années sur le haut du village. Vingt-et-un dossiers ont été traités et il en reste quatre, en bordure de la Route du Moulin, là où seront créés les trottoirs :

- Mme Marylise Dousse: 6 m²
- M. Philippe Besson : 25 m²
- M. et Mme Antonio et Gisèle Falcone : 2 m²
- M. Philippe Besson, Impasse des Ecoliers 12 m² ~

M. le Syndic remercie les conseillers pour ces explications techniques et indique qu'en cas d'acceptation du projet, les travaux devraient durer de mai à décembre, avec une fermeture à tout trafic pour la partie RPS jusqu'aux vacances d'été. Il ouvre ensuite la discussion sur cette présentation :

M. Patrick Blot : Le téléphone est-il intéressé par la tranchée et le gaz participe-t-il ? M. le Syndic indique que l'entreprise Cosvegaz, qui souhaitait boucler son réseau, participe sur le fond et pour le goudron. Quant au téléphone il n'a pas été approché, parce qu'il n'y a pas de réel intérêt pour la Commune. M. Benedikt Wüthrich étudie la possibilité d'installer un tuyau de réserve pour la fibre optique.

M. Yvan Wirz : Les trottoirs seront-ils équipés de piquets ou de bacs à fleurs ? M. Benedikt Wüthrich confirme que des potelets flexibles, plus nombreux vers les habitations, gêneront la circulation.

M. Damien Hoffman : Y a-t-il une variante à ce projet d'élargissement de la route à 4 m et a-t-on pris en considération les ralentissements dont il a été question lors de précédentes assemblées ? M. le Syndic répond que l'élargissement concerne uniquement la partie RPS, en continuité des voisins et adapté aux convois agricoles. Quant à la modération de trafic, elle nécessite d'abord une réfection de la route. Pour l'immédiat sont prévus des panneaux lumineux « smiley » indiquant la vitesse, pouvant fournir des statistiques, selon le modèle choisi. L'entrée dans le village sera mieux marquée par un portique.

M. Patrick Blot : Des places de parc sont-elles prévues pour les riverains durant les travaux ? M. le Syndic répond négativement ; des solutions seront à trouver en temps voulu. Il précise encore que le déroulement du goudronnage n'est pas encore connu : route en grave pour un certain temps, goudronnage en une seule fois ou par étapes...

M. Cyril Neyret : La place triangulaire près du château sera-t-elle goudronnée ? M. le Syndic confirme qu'une discussion est en cours pour la recouvrir.

M. Alexandre Griesser : Si les conduites sont sous la route, cela ne pose-t-il pas problème en cas de fuite ou autre ? M. Eric Dénervaud convient que les conduites seront toutes en banquette et qu'une réouverture serait coûteuse. Cependant, il n'y a pas d'alternative : les conduites dans des terrains privés posent encore plus de problèmes. Toutes les infrastructures se font dans le domaine public.

M. Patrick Blot : qu'en est-il du projet de contournement du château ? M. le Syndic confirme qu'il a été aboli, car trop onéreux.

M. Jacques Modoux : des places d'évitement seront-elles créées entre le panneau 50km/h et la route cantonale ? M. le Syndic indique que non ; aux endroits resserrés, la priorité sera aux piétons et il y aura possibilité de croiser aux endroits plus larges. Il prend note de la proposition de M. Jacques Modoux de consulter les agriculteurs pour définir les emplacements des potelets.

M. Francesco Falcone : Les potelets devant sa maison seront-ils maintenus ? Réponse affirmative.

M. Damien Hoffman : Le tracé des EC sera-t-il identique à l'actuel ? En partie, lui répond M. Eric Dénervaud, puisque après la maison de M. Luneau, au lieu de tourner à 90°, la conduite continuera tout droit, passera sous la ligne CFF et longera la route jusqu'à la Broye.

Mme Marylise Dousse : Le marquage au sol et les bacs à fleurs seront-ils conservés ? M. le Syndic le confirme : les marquages seront refaits à la fin des travaux et les bacs restent à leur place.

M. Cyril Neyret : La priorité de droite sera-t-elle maintenue ! Réponse affirmative de M. le Syndic.

M. Bertrand Crausaz : N'aurait-on pu, à partir de la laiterie, dévier la route sur la droite et ainsi s'éloigner de l'école, puisque ce terrain avait été acheté par la Commune pour l'aménagement de places de parc ? Il serait dommage de ne pas l'utiliser. M. le Syndic convient que la question est pertinente, cependant les coûts des travaux envisagés sont déjà conséquents, mais cela peut être un projet d'avenir. M. Bertrand Crausaz se dit très inquiet des perturbations que les travaux engendreront pour le trafic agricole. Il souhaite qu'on négocie la pose d'un platelage sur la voie CFF au fond de la Tchonchia. M. Eric Dénervaud lui rappelle la pression qu'exerce la loi fédérale sur les CFF pour la suppression des passages non gardés jusqu'en 2011 et les dangers se sont encore accrus.

2.2. Financement

M. Philippe Besson aborde l'aspect financier du projet, dont le coût net est de Fr. 900'000, compte tenu d'une participation du gaz de Fr. 21'275 et d'une subvention de l'ECAB de Fr. 25'000, ce qui représente un coût net de Fr. 9'000 par famille ou Fr. 3'200 par personne. Comptablement, il se répartit en trois chapitres : les routes, les EU et EC, l'EP/défense incendie. Le chapitre des routes impacte directement le compte de fonctionnement tandis que les deux autres chapitres sont autofinancés par les taxes de base.

Les investissements à voter sont les suivants :

Chapitres	Coûts nets	Investissement voté	Investissement à voter
Routes	575'000	149'000	426'000
EU / EC	215'000	109'000	106'000
EP / Défense incendie	110'000	85'710	24'290

La participation au RPS de Fr. 83'000 ainsi que des factures d'études ayant déjà été payées, la somme à emprunter est de Fr. 810'428.

L'investissement des routes sera comptabilisé en huit rubriques :

Route	Rubrique 1	Broye → 50 km/h	37'000
	Rubrique 2	50 km/h → Melleys	82'000
	Rubrique 3	Melleys → RC	65'000
	Rubrique 4	Impasse Ecoliers	56'000
Trottoirs	Rubrique 5	Ancien	50'000
	Rubrique 6	nouveau	119'000
Signalisation	Rubrique 7	Route du Moulin	23'000
Place village	Rubrique 8	Impasse Ecoliers	143'000
	Total		575'000

S'agissant de travaux lourds, l'amortissement doit avoir lieu sur 25 ans, soit 4% par année. La charge annuelle, composée de cet amortissement et des intérêts des emprunts, se monte à Fr. 42'600.

M. Philippe Besson propose d'engager ces travaux sans modifier le taux d'impôt, en utilisant partiellement les réserves des EU/EC et de l'EP pour l'amortissement ; le solde de charges annuelles de Fr. 29'600 sera couvert par les recettes courantes. Au vu de l'évolution positive du rôle d'impôts, le taux d'impôt pourra être maintenu pendant trois à quatre ans.

M. Patrick Blot : un crédit n'a-t-il pas été voté précédemment pour l'Impasse des écoliers ? Ne peut-il financer le contournement du château ? M. Philippe Besson confirme qu'il s'agit d'une provision de Fr. 100'000. Ce montant est bien insuffisant pour une telle réalisation.

M. Francis Dénervaud : Les taxes de l'eau seront-elles augmentées ? M. Philippe Besson lui répond par la négative pour la taxe des EU. Par contre celle de l'eau potable pourrait passer de Fr. 0,30/m² à Fr. 0,35/m² après les travaux en 2018. En réponse à M. Alexandre Griesser, il ajoute que la taxe ne baissera pas avant 25 ans.

Mme Estelle Pionner Pineau : après épuisement des réserves, les impôts pourraient-ils augmenter, et dans quelle proportion ? Selon M. Philippe Besson, les réserves suffiront pour les trois à quatre prochaines années et il est optimiste par rapport aux bonnes surprises que réserve le bouclage des comptes ; cependant l'impact pourrait être de 30% d'impôts supplémentaires. Son inquiétude se porte plutôt sur les investissements consentis par la population du district de la Glâne (votations suite au référendum financier), soit environ Fr. 250 mio qui impacteront les comptes communaux. En parallèle, M. le Syndic relève qu'avec les investissements proposés ce soir, la péréquation cantonale sera plus favorable à notre commune.

M. Sylvain Grandjean : dans ce projet global, y a-t-il des points où réaliser des économies ou des travaux qui pourraient être échelonnés ? M. Philippe Besson signale qu'au moment de l'adjudication des travaux du RPS, une économie importante a été réalisée, soit environ Fr. 100'000 pour la partie communale, par rapport au devis initial.

Il n'y a plus de question de la part de l'assemblée et M. le Syndic cède la parole à la Commission financière.

2.3. Rapport de la commission financière et approbation

M. Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 21 avril 2017 :

La Commission financière a examiné le projet portant sur les infrastructures du bas du village et a constaté qu'il sera financé par un emprunt de Fr. 810'428 pour un investissement total de Fr. 900'000, répartis dans les chapitres des routes, des EC et de l'EP. Sous déduction des investissements déjà votés, l'assemblée doit se prononcer sur un montant global de Fr. 556'290.

La Commission financière souhaite relever les points suivants :

- Le Conseil communal a pour objectif le maintien du taux d'impôts actuel, afin de fidéliser les contribuables.
- Les accords avec les différents riverains sont en bonne voie.
- La Commune a une capacité d'investissement de Fr. 1,4 mio et une ligne de crédit disponible auprès de l'UBS de Fr. 138'000.
- Une économie de Fr. 100'000 a été réalisée lors de l'adjudication des travaux dans la zone du RPS.
- Les travaux routiers sont comptablement découpés en huit étapes, afin d'offrir une flexibilité dans les gestions des budgets futurs.
- L'investissement comprend un mur de soutènement permettant la création d'une place de village, la subvention de l'ECAB de Fr. 25'000, la participation de Cosvegaz de Fr. 21'275 et des divers et imprévus.
- L'amortissement obligatoire se fera sur 25 ans. Les parts relatives à l'EC et à l'EP seront prélevées dans les réserves respectives, tandis que celle des routes impactera les frais de fonctionnement et devrait être financée par le développement positif du rôle d'impôts.
- Selon les calculs présentés par le Conseil communal, seule la taxe de base de l'eau devrait être augmentée de Fr. 0.30/m² à Fr. 0,35/m². Cependant il n'envisage pas de la modifier tant que la taxe complémentaire d'assainissement du compte de l'eau est perçue.
- En profitant des taux extrêmement bas, les intérêts de l'emprunt seront payés par les recettes courantes.

Fort de toutes ces informations, la Commission financière n'a pas de remarque allant à l'encontre de cet investissement qui sera le plus gros que notre Commune n'ait jamais eu à supporter financièrement. C'est pourquoi elle remercie le Conseil communal pour la préparation minutieuse du projet et elle soumet son financement à l'approbation de l'assemblée communale.

M. le Syndic remercie la Commission financière et M. Bertrand Décotterd pour l'élaboration et la lecture du rapport. Il précise encore que la participation de Cosvegaz ne concerne que le goudron et que cette société consent un investissement important pour la fouille de 125 m^l qu'elle ajoute à celle de la commune.

M. Patrick Blot demande si le taux d'intérêt annoncé est bloqué. M. Philippe Besson explique qu'un premier emprunt de Fr. 500'000 auprès de la SUVA a un taux bloqué à 0,7%, alors que le deuxième de Fr. 310'000 est conclu à court terme auprès d'une grande banque, autre que celle que la Commune utilise pour le ménage courant.

M. le Syndic soumet le projet à l'approbation de l'assemblée, par chapitres séparés :

Infrastructures routières, Route du Moulin et Impasse des Ecoliers : investissement de Fr. 426'000, sur un coût total de Fr. 575'000 réparti en huit rubriques telles que présentées, sous déduction des investissements déjà votés de Fr. 149'000.

VOTE : le budget d'investissement pour les routes de Fr. 426'000 est accepté.

Votants	28	Oui	26	Non	0	Abstentions	2
---------	----	-----	----	-----	---	-------------	---

Canalisations EC, Route du Moulin et Impasse des Ecoliers : investissement de Fr. 106'000, sur un coût total de Fr. 215'000, sous déduction des investissements déjà votés de Fr. 109'000.

VOTE : le budget d'investissement pour les canalisations d'EC de Fr. 106'000 est accepté à l'unanimité.

Votants	28	Oui	28	Non	0	Abstention	0
---------	----	-----	----	-----	---	------------	---

Réseau EP/Défense incendie, Route du Moulin : investissement de Fr. 24'290, sur un coût total de Fr. 110'000, sous déduction des investissements déjà votés de Fr. 85'710.

VOTE : le budget d'investissement pour l'EP/défense incendie de Fr. 24'290 est accepté.

Votants	28	Oui	27	Non	0	Abstention	1
---------	----	-----	----	-----	---	------------	---

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance et pour le vote de ces investissements importants, malgré les inconvénients qui en découleront. Il adresse ses remerciements particuliers aux riverains et il annonce que le Conseil communal participera régulièrement aux séances de chantier hebdomadaires ; qu'ils n'hésitent pas à poser leurs questions au fur et à mesure de l'avancement des travaux et à être en contact avec le chef de chantier.

3. Divers

M. le Syndic transmet deux informations du Conseil communal :

- L'assemblée fixée au mardi 16 mai 2017 est reporté au jeudi 1^{er} juin 2017, en raison des délais courts et des décisions de ce soir.
- Tel qu'annoncé au dos de la convocation à l'assemblée de ce soir, la circulation sera interdite, dès jeudi prochain, depuis le pont de la Broye en direction de Promasens et de Gillarens, en raison de la Fête des musiques à Promasens. La sortie des parcs se fera en effet par Auboranges. Le dimanche, la route cantonale Promasens - Oron sera fermée et une déviation dirigera le trafic par Oron - Auboranges - Ferlens - Ecublens - Rue. Il faut donc s'attendre à une circulation intensive, également par mauvais temps.

La parole est donnée à l'assemblée :

M. Jacques Modoux relève que les barrières devant la propriété de M. Philippe Besson gêne le passage des convois agricoles. M. le Syndic confirme qu'une demande a été adressée et que la barrière sera reculée d'un mètre dans les meilleurs délais.

M. le Syndic clôt l'assemblée à 21h50 en remerciant les personnes présentes pour leur participation et il les invite à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 29 avril 2017

La secrétaire

Le Syndic